



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
18 avril 2011
Français
Original : anglais

Session ordinaire de 2011
6-17 juin 2011, New York
Point 6 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Projet de descriptif de programme sous-régional
pour les pays de l'Organisation des États des Caraïbes
orientales et la Barbade (2012-2016)**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Analyse de la situation	1–10	2
II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience	11–16	4
III. Programme proposé	17–22	5
IV. Gestion, suivi et évaluation du programme	23–26	7
Annexe		
Résultats et cadre de ressources		9



I. Analyse de situation

1. Au cours du dernier cycle de programmation, l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO) a consolidé son intégration en signant le Traité révisé de Basseterre qui a créé l'Union économique de l'OECO, entrée en vigueur en janvier 2011. Le Traité révisé engage les États membres à mener des opérations et à poursuivre des politiques communes dans des secteurs tels que les régimes de protection sociale, les politiques sociales, l'administration publique, les statistiques, l'éducation, les télécommunications, la commercialisation internationale des biens et services, le commerce international, les politiques monétaires et le système bancaire. Un des aspects les plus significatifs du Traité révisé est qu'il établit le principe de subsidiarité et qu'il contient une disposition relative à l'application du droit communautaire, notamment s'agissant de la politique environnementale. L'OECO compte 11 États membres dans 5 sont des pays contributeurs nets : Anguilla, les Îles Vierges britanniques, Antigua-et-Barbuda, Saint-Christophe-(St-Kitts)-et-Nevis, ainsi que six pays à revenu intermédiaire : la Dominique, la Grenade, Montserrat (pays en situation spéciale en matière de développement), Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les Grenadines.

2. Dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), les pays de la sous-région ont accompli des progrès notables concernant l'objectif 2 (réaliser l'éducation universelle primaire), l'objectif 3 (promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes), l'objectif 4 (réduire la mortalité infantile), l'objectif 5 (améliorer la santé maternelle), l'objectif 6 (combattre le VIH/sida, le paludisme et autres maladies) et dans une moindre mesure l'objectif 7 (assurer un environnement durable). Alors que la sous-région a réalisé la parité entre les sexes dans l'enseignement primaire, des problèmes en émergence comme la participation et les résultats des garçons dans l'enseignement secondaire et tertiaire menacent de compromettre les avancées dans ce domaine. De surcroît, il est manifeste que même avec des mesures spéciales, la proportion voulue de sièges détenus par les femmes au Parlement national ne sera pas réalisée. S'agissant de l'objectif 6, les progrès découlent de l'augmentation très nette du nombre de personnes vivant avec le VIH/sida qui ont accès au traitement antirétroviral et à la faible incidence du paludisme et autres maladies. La prévalence du VIH/sida et le taux élevé d'infection continuent de poser des défis.

3. Les principaux obstacles à la réalisation des OMD rencontrés par les pays de la sous-région sont notamment les contraintes pesant sur le capital humain et les ressources financières (en raison du poids insupportable de la dette publique); les difficultés d'accès des garçons à l'enseignement secondaire, représentant déjà en soi des processus sociaux influencés par le sexe; les risques à la santé maternelle et à la survie du nourrisson associés aux grossesses précoces ainsi qu'au VIH/sida; la criminalité et la violence outre la vulnérabilité économique et sociale liée aux dimensions réduites des pays, à l'extrême ouverture de leurs économies et à leur situation géographique dans la ceinture des ouragans tropicaux. S'y ajoutent encore la nécessité d'une meilleure gouvernance et des mesures visant à améliorer l'efficacité et la couverture des filets de sécurité sociale ainsi que la nécessité de contenir la dette du secteur public à un niveau qui reste gérable.

4. Significativement, la Barbade et les autres pays de l'OECO ont entamé le processus de renforcement de leurs filets de sécurité sociale. Les stratégies à long terme qui ont été lancées devraient être approfondies et ces programmes devraient

être maintenus en dépit des changements politiques survenant dans les administrations.

5. Les multiples crises alimentaires, pétrolières et financières de 2009, notamment l'effondrement des deux groupes financiers les plus importants des Caraïbes (Stanford Financial Group et CLICO) et leurs institutions subsidiaires de banques et d'assurances, outre les d'autres investissements importants dans toutes les Caraïbes, ont eu des impacts économiques et sociaux considérables sur les 10 économies (largement dépendantes d'un seul secteur) des petits États insulaires en développement relevant du Bureau sous-régional du PNUD à la Barbade. L'analyse sous-régionale du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) a révélé que le produit intérieur brut (PIB) de ces pays avait baissé de 0,5 % à la Grenade à 3,2 % à Anguilla. Dans quatre pays au moins, le PIB a chuté de plus de 5 %. Cette baisse a augmenté les pressions sur les budgets, exacerbant le problème de la viabilité de la dette, sans mentionner la détérioration des réserves de change, la perte de valeur des actifs et la limitation des liquidités. Ceci a principalement été dû à la diminution de la demande ainsi qu'à une baisse du prix des matières premières et des exportations manufacturées, outre un déclin sensible des activités financières offshore et du tourisme. Le Fonds monétaire international (FMI) a annoncé dans ses prévisions une augmentation générale des niveaux d'endettement des pays indépendants membres de l'OECD, passant de 104 % de leur PIB en 2010 à 110 % en 2014.

6. Les conséquences de cette situation sont notamment la croissance du chômage qui affecte 30 à 40 % des jeunes âgés de moins de 35 ans et les femmes; l'augmentation de la pauvreté et des disparités, la pauvreté passagère devenant permanente pour certains en raison de l'absence de protection sociale, outre l'insécurité et la criminalité croissantes. L'absence de marge de manœuvre budgétaire limite les dépenses sociales, rendant ainsi encore plus difficile la réalisation des OMD et des autres objectifs du développement.

7. Le changement climatique et la répétition annuelle de catastrophes naturelles de plus en plus violentes menacent en permanence les acquis du développement. L'analyse sous-régionale du PNUAD confirme le paradoxe de la destruction et de la détérioration rapides des ressources naturelles alors qu'elles sont sous-utilisées. Tout en étant au cœur du développement économique et social, l'exploitation non durable de ces ressources et la pollution accroissent la vulnérabilité au changement climatique et aux catastrophes naturelles. De surcroît, les liens entre pauvreté, environnement et moyens d'existence sont enchevêtrés de façon inextricable aux questions de propriété foncière, d'accès aux terres et aux ressources naturelles, d'équité, d'utilisation des terres et de partage des bénéfices. En outre, bien que la contribution potentielle des sources d'énergies renouvelables soit élevée, l'existence de monopoles, l'insuffisance des recherches, de technologies, de capitaux et de compétences constituent les principaux obstacles à leur essor. Les pays devront continuer de porter leur attention sur l'adaptation au changement climatique et créer un secteur énergétique durable, conditions essentielles à la croissance et au développement de la région.

8. Le climat politique est généralement pacifique dans les 10 pays et la tendance en faveur d'élections libres et régulières et d'une transition sans heurts se poursuit. La menace la plus sérieuse à la gouvernance demeure le trafic illicite de drogues, la

corruption, la lenteur de la modernisation du système juridique et la croissance des menaces à la sécurité et la sûreté des citoyens.

9. Le VIH/sida continue d'être la principale cause de mortalité parmi les jeunes et constitue une grave menace dans les Caraïbes. La région vient immédiatement après l'Afrique subsaharienne en termes de prévalence du VIH, avec selon les estimations, un taux de prévalence du VIH de 2,3 % chez les adultes d'après les chiffres de 2003. Le rapport 2010 sur les OMD aux Caraïbes fait état d'importantes carences de données, tout en notant qu'en 2008 plus de 20 000 personnes de plus qu'en 2001 vivaient avec le VIH/sida. Les incidences du VIH/sida sur le développement, au-delà du secteur médical, requièrent une attention soutenue, notamment en faveur des groupes vulnérables comme les jeunes et les femmes (par exemple, les filles âgées de 15 à 19 ans ont 3 à 6 fois plus de risques de contracter le VIH que les garçons). Les violences sexuelles, l'accès aux services de santé procréative et les politiques dans ce domaine doivent tout autant continuer de retenir l'attention.

10. L'assistance du PNUD à l'OECD pour la période 2012-2016 tiendra compte du Traité révisé de Basseterre qui reflète fidèlement les priorités de la sous-région. De même, le plan stratégique national de 2006-2025 de la Barbade, la stratégie budgétaire à moyen terme (2012-2014) et le cadre socioéconomique à moyen terme (2009-2012) seront la base de l'appui fourni par le PNUD.

II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience

11. Le descriptif de programme sous-régional pour 2005-2009 (prorogé jusqu'en 2011 afin de faciliter son alignement avec le plan stratégique du PNUD et avec le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement) a accordé la priorité à quatre domaines thématiques; réforme axée sur la gouvernance et le développement institutionnel; réduction de l'incidence de la pauvreté et développement du secteur social à l'appui des OMD et d'autres objectifs nationaux et internationaux de développement; renforcement des capacités pour la gestion de l'environnement et des ressources naturelles et réduction des risques et gestion des catastrophes.

12. Un accent particulier a été placé sur la construction de partenariats à tous les niveaux avec les gouvernements, la société civile, le monde académique, les institutions régionales et partenaires internationaux du développement. Parmi les résultats de cette coopération, il importe de noter; la définition de la position des petits États insulaires en développement face aux défis posés par le commerce mondial et le changement climatique; le renforcement de la capacité régionale en matière de gestion des ressources naturelles et d'atténuation de l'impact des catastrophes naturelles; l'intégration des OMD et de la réduction de la pauvreté dans la planification du développement et la facilitation d'une participation effective des petits États insulaires en développement dans les processus mondiaux de gouvernance.

13. L'accent placé sur la gestion des connaissances et la coopération Sud-Sud a généré, par exemple, l'Initiative de gestion des risques dans les Caraïbes et l'Initiative régionale de réduction des risques, qui appuient l'accès à l'expertise au niveau de la région, la coopération commune dans le domaine de la modélisation du

changement climatique et de la réduction des risques associés aux catastrophes, la diffusion des bonnes pratiques dans l'ensemble des Caraïbes ainsi que la coopération Caraïbes-Pacifique Sud. Ces initiatives ont également appuyé le Centre d'assistance technique des Caraïbes, notamment le projet de renforcement des capacités et d'assistance technique pour la gestion économique et financière ainsi que le programme d'appui à l'évaluation et à la réduction de la pauvreté aux Caraïbes et le développement de la capacité institutionnelle du Secrétariat de l'OECD, les échanges de connaissances entre parties prenantes sur les questions de pauvreté et de développement social, la formation à la recherche et aux statistiques pour assurer le suivi de la pauvreté ainsi que le perfectionnement graduel de l'expertise dans l'élaboration des politiques et les activités de plaidoyer aux fins de développement social.

14. L'évaluation des résultats des activités de développement de 2009 a pris note de ces réalisations et a conclu que le PNUD avait maintenu avec succès sa pertinence dans sa réponse aux besoins évolutifs de son partenaire. La présence du PNUD a été généralement considérée comme très importante par les parties prenantes nationales pour aider à éclairer les énormes disparités économiques restantes, les vulnérabilités entre pays et au sein des pays de la sous-région ainsi que pour proposer des options de politique et une assistance technique.

15. Néanmoins, nombreux sont les défis. En particulier, en raison du manque de ressources du Bureau sous-régional, l'application de l'égalité des sexes et la lutte contre le VIH/sida n'ont pas été intégrées de façon satisfaisante dans tous les domaines du programme; le suivi et l'évaluation devraient également être consolidés dans l'ensemble du programme, en particulier en raison du fait qu'il est multinational.

16. En vue d'améliorer les résultats, le Bureau sous-régional a mis en œuvre les recommandations de l'évaluation des résultats des activités de développement. On a noté un mouvement très net en faveur d'objectifs de politiques et de plaidoyer en amont en harmonie avec les priorités régionales, une vision stratégique claire pour chacun des domaines thématiques, ainsi qu'une cohérence de l'ensemble des programmes, en vue de générer de meilleurs résultats. Les activités en aval ont été sélectionnées de façon plus stratégique afin de contribuer à la réalisation des objectifs planifiés.

III. Programme proposé

17. Le premier objectif du descriptif de programme sous-régional 2012-2016 sera d'appuyer les initiatives et les programmes en vue de combler les fossés identifiés par le rapport de 2010 sur les OMD, notamment une assistance pour améliorer la gestion des ressources naturelles et l'adaptation au changement climatique tout en répondant aux priorités formulées par les pays durant le processus de consultation du PNUAD.

18. *Questions intersectorielles.* L'égalité des sexes et le renforcement des capacités offrent des possibilités de démarches communes dans les différents secteurs du programme. Par exemple, dans le cadre de son assistance à l'intégration de mesures spécifiques aux petits États insulaires en développement portant sur la pauvreté/vulnérabilité/résilience dans les évaluations nationales de la pauvreté et les stratégies de réduction de la pauvreté, le PNUD collaborera avec ses partenaires

pour élaborer des ensembles de données plus complètes, ventilées selon le sexe en vue d'appréhender les différences d'impact des catastrophes naturelles de manière à mieux évaluer les dégâts causés et les pertes subies et élaborer des stratégies et des plans de relèvement et de reconstruction ainsi que des stratégies d'adaptation au climat soucieuses de l'égalité des sexes. En outre, le programme du PNUD de renforcement de la collecte de données, de leur analyse et de leur utilisation dans la formulation des politiques dans tous les domaines prioritaires mettra l'accent sur le renforcement des capacités des institutions partenaires nationales clefs.

19. *Réduction de la pauvreté et réalisations concernant les OMD.* Le PNUD continuera de collaborer avec les partenaires régionaux et les organismes concernés du système des Nations Unies pour améliorer la collecte et la qualité des données et leur utilisation dans un cadre intégré en vue de contribuer à la réalisation des objectifs du développement social, notamment les OMD. Par conséquent, une attention accrue sera portée au Programme d'appui à l'évaluation et à la réduction de la pauvreté aux Caraïbes en vue de renforcer les capacités nationales et régionales de collecte, d'utilisation et de diffusion de données et afin de définir des mesures spécifiques aux petits États insulaires en développement de lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité. Le Programme d'appui visera également à augmenter la participation économique et l'inclusion sociale en appuyant le programme de réforme de la protection sociale de l'OECD et en favorisant un travail décent et des marchés inclusifs grâce au développement de l'entrepreneuriat et des petites et moyennes entreprises. En outre, pour compléter l'appui du Fonds monétaire et de la Banque mondiale à la macrostabilité budgétaire, le PNUD appuiera réformes des gouvernements liées à la pauvreté et l'impact social. Les activités du PNUD dans le domaine de la protection sociale mettront l'accent sur les groupes vulnérables ainsi que sur le VIH/sida dans une perspective axée sur les droits de l'homme, notamment par des activités de plaidoyer luttant contre la stigmatisation et la discrimination, qui affectent les groupes les plus vulnérables tels que les travailleuses de l'industrie du sexe et les populations transsexuelles.

20. *Gouvernance.* Le PNUD appuiera divers aspects de la gouvernance démocratique, notamment l'obligation de rendre des comptes, la transparence, l'intégrité et les initiatives en faveur de l'égalité des sexes en appuyant l'amélioration des pratiques administratives, la mise en place et l'utilisation de l'évaluation des avancées démocratiques dans les Caraïbes pour mesurer les capacités des États de la région; le volontariat au sein de la société civile et dans le secteur privé en tant que partenaires du développement, et la collaboration avec les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies au moyen de programmes communs visant à prévenir la criminalité et assurer la sécurité des citoyens, notamment les jeunes et les adolescents.

21. *Environnement, énergie et changement climatique.* Le PNUD appuiera la formulation et la mise en œuvre des politiques nationales et des stratégies visant à assurer la sécurité énergétique, l'adaptation au changement climatique ainsi qu'une meilleure gestion des ressources naturelles, en tenant pleinement compte des stratégies de réduction des risques associés aux catastrophes naturelles. À cette fin, le PNUD s'appuiera sur les initiatives existantes visant à éliminer les obstacles à l'introduction et au transfert des technologies relatives aux énergies renouvelables et facilitera la diffusion des connaissances et des bonnes pratiques tout en renforçant les capacités dans le domaine des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique et du changement climatique. Le Bureau sous-régional continuera d'appuyer le

développement de SIDSDOCK (une initiative concernant les énergies renouvelables des petits États insulaires en développement) et la modélisation des impacts du changement climatique, outre les évaluations de dommages et des projections de perte ainsi que la recherche sur les mécanismes de compensation visant à financer les pertes et les dégâts prévisibles liés au changement climatique. Le PNUD assistera également la création d'un cadre de politiques de développement vert dans les Caraïbes. Un accent particulier sera placé sur l'harmonisation des données aux fins de l'analyse des politiques et de la comptabilité nationale. De façon plus générale, la stratégie de réponse aux défis placera le changement climatique au cœur des problèmes du développement, veillant à son intégration dans tous les domaines clefs du développement, notamment les secteurs de l'énergie, de l'agriculture, de la santé, des ressources hydriques et des infrastructures.

22. *Réduction des risques de catastrophe.* Guidé par l'Organisme caraïbe d'intervention rapide en cas de catastrophe et le Cadre d'action de Hyogo, le PNUD continuera de faire fonds sur le Cadre global de gestion des catastrophes en vue de progresser dans la réduction des risques de catastrophe par le biais d'initiatives régionales, sous-régionales et nationales. Cette démarche requiert des investissements dans des composantes essentielles de la réduction des risques de catastrophe telles que la cartographie des risques et l'évaluation de la vulnérabilité; l'appui aux systèmes d'alerte précoce et le renforcement continu des capacités et des infrastructures nécessaires à la réduction des risques de catastrophe. Selon que de besoin, l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de relèvement seront également cruciales à l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les plans de développement. Elles s'inscriront dans le cadre des stratégies de réduction de la pauvreté et de gouvernance démocratique et mettront l'accent sur les moyens d'existence durables et les processus de consultation inclusifs. Le renforcement des liens entre la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation au changement climatique sera également au centre du programme aux niveaux national et régional. Le renforcement des interventions en cas de catastrophe et de l'évaluation des capacités aux niveaux national et régional constituera également un domaine prioritaire.

IV. Gestion du programme, suivi et évaluation

23. Axer fermement les activités sur les résultats escomptés sera à la base de la mise en œuvre du programme sous-régional. Son descriptif sera transformé en plan d'action pour la mise en œuvre des programmes de pays et contribuera au plan d'action du PNUAD qui fait l'objet d'une révision annuelle. L'exécution nationale restera la modalité principale pour assurer une prestation efficace ainsi que l'appropriation du programme. L'exécution par des organisations non gouvernementales et d'autres modalités seront prises en considération lorsque la rentabilité et l'efficacité du projet l'exigeront après confirmation de leurs capacités techniques et opérationnelles.

24. En vue d'obtenir les meilleurs résultats en matière de développement, le PNUD continuera de faire fonds sur ses partenariats à tous les niveaux avec les gouvernements, les institutions régionales, la société civile, le secteur privé, les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies et les partenaires internationaux du développement. Le PNUAD et le Groupe des donateurs des

Caraïbes orientales continueront de fournir le cadre de la coordination et de la programmation commune.

25. Les progrès du programme sous-régional dans les 10 îles seront mesurés en utilisant les mécanismes existants de suivi et d'évaluation du Bureau sous-régional, en collaboration étroite avec les systèmes nationaux. Le partenariat du PNUD avec les gouvernements lors du cycle précédent de programmation a permis de mettre en place une capacité de suivi et d'évaluation au niveau de pays, permettant d'assurer le suivi effectif du programme en vue d'obtenir les résultats escomptés. Des administrateurs de programme interpays, mis à la disposition de certains gouvernements avec l'assistance du PNUD, collaboreront avec l'équipe de programmations du Bureau sous-régional ainsi qu'avec le coordonnateur du suivi et de l'évaluation pour des suivis sectoriels à l'échelle de la sous-région ainsi que des suivis au sein de chaque pays. Selon que de besoin, le PNUD collaborera également de façon étroite avec ONU-Femmes de manière à fournir une assistance spéciale en matière d'égalité des sexes au niveau du suivi et d'assurer l'intégration de l'égalité des sexes dans toutes les activités et tous les produits escomptés.

26. Finalement, comme moyen d'améliorer la gestion du programme ainsi que le suivi et l'évaluation, le Bureau sous-régional appliquera la recommandation de l'évaluation des résultats des activités de développement de lui assigner formellement le titre de Bureau sous-régional, ce qui lui permettra d'accélérer la mise en place d'instruments de gestion et de procédures opérationnelles mieux adaptés à des activités multinationales que les instruments institutionnels génériques actuels de gestion (prévus à l'échelle d'un pays).

Annexe

Résultats et cadre de ressources pour l'OECD et la Barbade (2012-2016)

Priorité sous-régionale : OMD 7 et 8 c) pour les Caraïbes; chapitres I et VII, annexe 2, Programme d'action pour la Barbade, articles 13, et 24, Protocole de l'Union économique de l'OECD; engagements d'appliquer la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques; Plan national stratégique de la Barbade; objectif 4 et article IV, Stratégie budgétaire à moyen terme

Résultat escompté du PNUAD : Capacités renforcées des institutions nationales, sous-régionales et régionales et des parties prenantes pour gérer efficacement les ressources naturelles; résilience accrue pour surmonter les effets négatifs du changement climatique, des catastrophes naturelles et aléas anthropogéniques; meilleur rendement énergétique et utilisation des énergies renouvelables; politiques appliquées, cadres juridiques, réglementaires et institutionnels en place aux fins de la gouvernance environnementale et énergétique. **Indicateurs de résultat :** Pourcentage du budget consacré à la protection de l'environnement; nombre d'hectares de couverture forestière, par pays; émissions de gaz à effet de serre par habitant; nombre de plans de secours d'urgence actualisés et testés, par pays; volume d'économies réalisées grâce à la diminution de l'importation de combustibles fossiles; nombre de pays ayant intégré dans leur législation nationale des accords multilatéraux relatifs à l'environnement; nombre de pays ayant adopté des politiques de rendement énergétique et d'énergies renouvelables, par pays; nombre de stratégies d'adaptation au changement climatique en place et faisant l'objet de rapports réguliers. **Domaines d'intervention prioritaire du plan stratégique connexe :** Environnement, énergie, changement climatique et réduction des risques de catastrophe

Contribution du partenaire national	Contribution des autres partenaires	Contribution du PNUD	Indicateurs, données de base et cibles pour les contributions du PNUD	Produits indicatifs du programme de pays	Ressources indicatives par produit (dollars É.-U.)
D'ici à 2016, les partenaires gouvernementaux auront établi les politiques et la législation en faveur de l'économie verte en émergence et augmenté les allocations budgétaires pour appuyer la résilience et la durabilité.	Octroi de bourses, financement à des conditions de faveur, et assistance technique pour l'analyse des politiques, de la législation, des stratégies institutionnelles et pour leur restructuration	Appui à la formulation des politiques et stratégies nationales, notamment les processus de consultation Mobilisation des ressources et activités de plaidoyer Appui au renforcement des capacités pour formuler et mettre en œuvre des politiques ainsi que pour le suivi et l'évaluation	Indicateur : Nombre de comités/conseils nationaux chargés de l'adaptation au changement climatique créés, par pays Données de base : Moins de 40 % suivant rigoureusement les directives de mise en œuvre et d'établissement de rapports. Les engagements relatifs au changement climatique partiellement appliqués, suivis et rapportés par les sept pays indépendants Cible : Capacités renforcées des comités/conseils nationaux pour appuyer l'adaptation au changement climatique par le biais d'une convergence entre les stratégies nationales et les normes internationales et engagements multilatéraux	Capacités individuelles et institutionnelles en place et utilisées pour produire des politiques stratégiques, augmenter l'accès au financement et recourir à une gestion des programmes axée sur les résultats	Ressources ordinaires : 493 000 Autres ressources : 34 000 000
Élaboration de politiques énergétiques nationales avec des objectifs spécifiques de rendement énergétique et d'énergies renouvelables Élaboration de plans et de stratégies	Octroi de bourses, financement à des conditions de faveur. Assistance technique pour l'analyse des politiques, de la législation, des stratégies institutionnelles et pour leur	Appui à la formulation et à la mise en œuvre de politiques et de stratégies nationales relatives à l'énergie, au changement climatique et à la réduction des risques de catastrophes, notamment les processus de consultation Appui à l'accès au financement,	Indicateur : Nombre de pays avec des politiques approuvées de rendement énergétique et d'énergies renouvelables Données de base : Des projets de politiques énergétiques soumis au Conseil des ministres, aucun approuvé Cible : Dans 6 à 10 pays, révision et approbation des politiques et stratégies de rendement énergétique et d'énergies renouvelables Indicateur : Nombre de pays avec des stratégies actualisées et approuvées d'adaptation au changement climatique	Appui du Centre de l'énergie à SIDSDOCK Financement accru pour l'adaptation au changement climatique et pour l'atténuation de ses effets par le biais du PNUD et des liens avec la réduction des	

<i>Contribution du partenaire national</i>	<i>Contribution des autres partenaires</i>	<i>Contribution du PNUD</i>	<i>Indicateurs, données de base et cibles pour les contributions du PNUD</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Ressources indicatives par produit (dollars É.-U.)</i>
d'adaptation au changement climatique intégrant les objectifs nationaux de développement ainsi que les stratégies de réduction des risques	restructuration ainsi que pour l'élaboration de nouvelles politiques	notamment grâce à une mobilisation des ressources, aux activités de plaidoyer et au renforcement des capacités Appui au renforcement des capacités pour l'élaboration et le suivi de politiques, de stratégies et de plans Appui à la création de centres nationaux d'excellence dans le domaine des énergies renouvelables	<i>Données de base</i> : Six pays dotés d'un projet de stratégie <i>Cible</i> : 6 à 10 pays dotés de stratégies actualisées et approuvées d'adaptation au changement climatique <i>Indicateur</i> : Nombre de plans de secours d'urgence actualisés, testés et officiellement disponibles, par pays <i>Données de base</i> : Dans tous les pays, existence de plans de secours d'urgence pour les ouragans et dans certains cas, pour des risques multiples. Plans ad hoc, rarement testés et rarement actualisés <i>Cible</i> : Mise à jour annuelle et tests des plans de secours d'urgence pour des risques multiples, officiellement disponibles dans 6 à 10 pays <i>Indicateur</i> : Création d'un centre régional pour le développement des énergies renouvelables et l'utilisation rationnelle de l'énergie <i>Données de base</i> : Les responsabilités pour les questions énergétiques, notamment les énergies renouvelables et le rendement énergétique, insuffisamment coordonnées à l'échelon régional <i>Cible</i> : Amélioration de la coordination régionale : des stratégies et des plans de rendement énergétique et d'énergies renouvelables	risques de catastrophe Actualisation des informations nécessaires à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets et à la réduction des risques de catastrophe, dans 10 pays Intégration dans les plans de développement des stratégies d'atténuation des effets des catastrophes à partir d'une modélisation adéquate des impacts des catastrophes, notamment le changement climatique, dans 10 pays	

Priorité sous-régionale : OMD 3; article 23, Protocole de l'Union économique de l'OECS; objectifs 1.4 et 2.5, Plan national stratégique de la Barbade; chapitre 3, projet de Stratégie budgétaire à moyen terme

Résultat escompté du PNUAD : Climat plus favorable à une gouvernance inclusive efficace et à la sécurité des citoyens au niveau national et régional. **Indicateurs de résultat** : Pourcentage de la population se sentant en sécurité; pourcentage de la population estimant efficaces les mesures sécuritaires du Gouvernement; pourcentage de la population faisant confiance au système de gouvernance; pourcentage de la population croyant pouvoir contribuer à l'élaboration des politiques (ventilé selon l'âge et le sexe); augmentation du pourcentage des femmes présentes dans les structures du pouvoir; pourcentage d'application des recommandations de la Commission de la Communauté des Caraïbes. **Domaines d'intervention prioritaires du plan stratégique connexe** : Climat favorable à une gouvernance économique et sociale ainsi qu'à une plus grande sécurité.

D'ici à 2016, les gouvernements de l'OECS et de la Barbade renforcent et accélèrent la mise en œuvre des réformes entamées pour moderniser la	L'Université des West Indies participera à l'élaboration des indicateurs de la gouvernance. Les organismes des Nations Unies (Office	Appui au renforcement des capacités aux niveaux national et sous-régional pour protéger et promouvoir les droits de l'homme Appui au renforcement des capacités institutionnelles régionales, nationales et	<i>Indicateur</i> : Nombre et fréquences d'évaluations des avancées démocratiques, par pays <i>Données de base</i> : Aucune évaluation des avancées démocratiques jamais menée dans la région <i>Cible</i> : Évaluations semestrielles des avancées démocratiques dans quatre pays au moins en utilisant les données	Données rassemblées, évaluations des avancées démocratiques dûment réalisées et les capacités renforcées	Ressources ordinaires : 200 000 Autres ressources : 5 000 000
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------

<i>Contribution du partenaire national</i>	<i>Contribution des autres partenaires</i>	<i>Contribution du PNUD</i>	<i>Indicateurs, données de base et cibles pour les contributions du PNUD</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Ressources indicatives par produit (dollars É.-U.)</i>
législation et son application et répondre aux besoins de sécurité et de sûreté des citoyens.	des Nations Unies contre la drogue et le crime, ONU-Femmes, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), et la Banque mondiale) appuieront la mise en œuvre des recommandations du Rapport sur le développement humain dans les Caraïbes en fournissant une assistance technique et des services consultatifs.	sous-nationales pour lutter contre les menaces présentes et à venir telles que la corruption, l'insécurité, la criminalité des jeunes, l'absence de cohésion sociale et de responsabilité civique tout en renforçant les pratiques de gouvernance et la promotion du bénévolat	pour mesurer les capacités des États et renforcer leurs pratiques de gouvernance <i>Indicateurs</i> : Pourcentage de parties prenantes participant à la collecte des données et à l'analyse des politiques; pourcentage de recommandations appliquées du Rapport de la Commission du développement de la jeunesse de la Communauté des Caraïbes <i>Données de base</i> : Faiblesse de la voix des jeunes dans la gouvernance et les décisions dans l'ensemble de la région, possibilités limitées de dialogue démocratique <i>Cible</i> : Consultation systématique des populations et processus d'examen faisant appel à toutes les parties prenantes s'agissant des politiques et de la législation nationales <i>Indicateur</i> : Nombre de pays ayant intégré le volontariat dans la politique nationale <i>Données de base</i> : Le Harris Report 2009 fait état d'un déclin du volontariat dans toute la région depuis 1960. <i>Cible</i> : Le volontariat est intégré dans les politiques de développement national et dans les programmes dans quatre pays au moins.	Politiques sécuritaires axées sur les droits actualisées, de même que les cadres techniques et compétences techniques Les capacités sous-nationales et celle de la société civile renforcées de façon à concevoir et à mettre en œuvre des plans sécuritaires basés sur la participation communautaire en s'appuyant sur les évaluations des avancées démocratiques et d'autres données Politiques en faveur du volontariat largement soutenues	

Priorité sous-régionale ou objectif : OMD 1 et 3; article 23, Protocole de l'Union économique de l'OECO; objectif 1.4, Plan national stratégique de la Barbade; chapitre 3, projet de Stratégie budgétaire à moyen terme

Résultat escompté du PNUAD : 1) meilleurs services de protection sociale et systèmes améliorant l'équité, l'accès universel et la qualité; 2) un climat devenu plus favorable pour réduire la pauvreté, augmenter la participation économique et l'inclusion sociale en mettant l'accent sur les groupes vulnérables. **Indicateurs de résultat 1** : Nombre de pays ayant promulgué des stratégies de protection sociale; nombre d'évaluations menées sur les filets de sécurité sociale; **Indicateurs de résultat 2** : Nombre de pays ayant une stratégie de protection sociale clairement formulée, intégrée et coordonnée; proportion de personnes en dessous de la ligne de pauvreté, ventilée selon le sexe et l'âge; pourcentage du quintile le plus pauvre dans la consommation nationale selon le sexe et l'âge; nombre de pays ayant réformé la législation relative à la pension alimentaire améliorant le caractère prévisible et adéquat des transferts monétaires aux familles monoparentales. **Domaines d'intervention prioritaires du plan stratégique connexe** : Protection sociale et réduction de la pauvreté, l'accent étant mis sur les groupes vulnérables

Les gouvernements facilitent l'analyse des services et régimes de protection sociale; et appuient les	Appui à l'analyse des services et régimes de protection sociale sous forme d'assistance technique et de financement	Appui à la section des politiques sociales du Secrétariat de l'OECO en faveur de son programme de réforme de la protection sociale mené conjointement avec ONU-Femmes et l'UNICEF	<i>Indicateur</i> : Nombre de pays ayant une stratégie de protection sociale clairement formulée, intégrée et coordonnée <i>Données de base</i> : Cinq pays dotés de stratégies de protection sociale <i>Cible</i> : Au moins cinq pays de plus dotés d'une stratégie de protection	Plaidoyer en faveur du rôle de la protection sociale comme moyen de renforcer la résilience et de réduire la vulnérabilité	Ressources ordinaires : 195 000 Autres ressources : 855 000
-------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------

<i>Contribution du partenaire national</i>	<i>Contribution des autres partenaires</i>	<i>Contribution du PNUD</i>	<i>Indicateurs, données de base et cibles pour les contributions du PNUD</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Ressources indicatives par produit (dollars É.-U.)</i>
réformes requises pour mettre en œuvre les stratégies visant à améliorer l'équité, l'accès universel et la qualité des services.	La section des politiques sociales du Secrétariat de l'OECO fournira l'appui institutionnel. La Banque de développement des Caraïbes réexaminera les mesures de lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité utilisées pour appuyer la politique nationale de développement.	Appui à la cartographie de la pauvreté en vue d'établir les indices de vulnérabilité et de résilience des petits États insulaires en développement des Caraïbes Appui à l'intégration des mesures de la pauvreté/vulnérabilité dans évaluations nationales de la pauvreté et les stratégies de réduction de la pauvreté au niveau de pays	sociale clairement formulée, intégrée et coordonnée <i>Indicateur</i> : Nombre d'évaluations nationales de la pauvreté et de stratégies de réduction de la pauvreté réévaluées et révisées, le cas échéant, pour tenir compte des spécificités régionales et pour constituer, du point de vue méthodologique, un instrument de mesure soucieux de l'égalité des sexes <i>Données de base</i> : Les mesures du seuil de pauvreté de même que les indices de vulnérabilité et de résilience ne permettent pas de saisir les diverses dimensions de la pauvreté, de la vulnérabilité et de la résilience dans les petits États insulaires en développement. L'amélioration des instruments de mesure permettra des interventions de politiques macroéconomiques mieux ciblées ainsi que des interventions plus précises de lutte contre la pauvreté, notamment la misère des femmes. <i>Cible</i> : Trois évaluations nationales de la pauvreté et/ou de stratégies de réduction de la pauvreté revues et corrigées pour tenir compte des spécificités régionales et constituer un instrument de mesure soucieux de l'égalité des sexes	Méthodes et mesures adaptées à la région et soucieuses de l'égalité des sexes, perfectionnées et appliquées dans les évaluations nationales de la pauvreté et dans les stratégies de réduction de la pauvreté au sein de l'OECO Harmonisation des instruments de mesure de la pauvreté de manière à tenir compte des vulnérabilités spécifiques des petits États insulaires en développement, des concepts d'exclusion et de risques et de leur intégration dans les stratégies nationales de développement	

Priorité régionale ou objectif : Suivi des OMD, élaboration des politiques et prises de décision fondées sur des faits

Résultat escompté du PNUAD : Harmonisation du recueil de données sociales, économiques et environnementales et utilisation accrue dans la formulation des politiques et les décisions aux niveaux sous-régional et national. **Indicateurs de résultat** : Nombre de pays dotés de systèmes multisectoriels intégrés de recueil et de diffusion des données; nombre de bureaux nationaux de statistiques ayant renforcé leurs capacités de recueil des données, d'analyse et d'établissement de rapports ou de publications; nombre de pays publiant régulièrement des rapports sur les progrès accomplis dans la réalisation des OMD ainsi que d'autres données socioéconomiques, notamment sur la pauvreté. **Domaines d'intervention prioritaires du plan stratégique connexe** : Protection sociale et réduction de la pauvreté en mettant l'accent sur les groupes vulnérables

D'ici à 2016, les partenaires gouvernementaux auront mis en place la législation et le cadre institutionnel requis pour des systèmes intégrés	Appui de l'UNICEF au renforcement des capacités des bureaux nationaux de statistiques et des ministères/départements ministériels en	Appui aux problématiques de développement soucieuses de l'égalité des sexes dans les évaluations de la pauvreté et de l'impact social ainsi que dans le suivi des OMD	<i>Indicateur</i> : Nombre de pays dotés d'un mécanisme institutionnel opérationnel pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des OMD <i>Données de base</i> : À l'heure actuelle, deux pays disposent d'un mécanisme fonctionnant de façon intermittente pour le suivi non institutionnalisé de la réalisation des OMD.	Données complètes et intégrées recueillies, analysées, disponibles pour éclairer les responsables des politiques	Ressources ordinaires : 450 000 Autres ressources : 1 050 000
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------

<i>Contribution du partenaire national</i>	<i>Contribution des autres partenaires</i>	<i>Contribution du PNUD</i>	<i>Indicateurs, données de base et cibles pour les contributions du PNUD</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Ressources indicatives par produit (dollars É.-U.)</i>
et multisectoriels de recueil et de diffusion des données	matière de suivi et d'évaluation. Appui d'ONU-Femme à la mise en œuvre d'un système de recueil des données relatives à la violence sexuelle. Appui du Secrétariat de l'OECD au renforcement des capacités des responsables seniors en matière d'analyse de données intégrées et de leur utilisation	Appui aux activités de plaidoyer à l'échelle nationale concernant la législation portant sur la diffusion des données et les amendements à la loi sur les statistiques. Appui aux bureaux nationaux de statistiques et aux ministères sectoriels en faveur de l'utilisation des enquêtes auprès des ménages, des enquêtes sur les conditions de vie, outre l'emploi des données du recensement ventilées selon le sexe, relatives notamment à l'environnement et au changement climatique, en vue de les utiliser dans un cadre intégré. Appui au Secrétariat de l'OECD pour compléter le transfert de l'ancrage des OMD dans les neuf pays de l'OECD	<p><i>Cible</i> : Cinq pays dotés d'un comité/mécanisme institutionnel opérationnel pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des OMD</p> <p><i>Indicateur</i> : Nombre de pays préparant des amendements à la législation sur les statistiques ou élaborant des stratégies pour améliorer la diffusion des données aux niveaux local et régional</p> <p>Nombre de pays dotés de cadres pour le recueil et la diffusion de données multisectorielles, intégrées, ventilées selon le sexe</p> <p><i>Données de base</i> : Les lois à l'heure actuelle limitent la diffusion des données à des degrés divers; l'initiative de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) relative à l'analyse de la législation statistique est en cours; l'intégration des données sociales et environnementales aux fins de planification est limitée; les plans visant à diffuser les données dans tous les secteurs aux fins d'une planification intégrée sont limités.</p> <p><i>Cible</i> : Trois pays proposent des amendements à la loi sur les statistiques ou élaborent des stratégies pour améliorer la diffusion et l'intégration des données ventilées selon le sexe dans l'ensemble des secteurs.</p> <p><i>Indicateur</i> : Nombre de pays ayant achevé et rendu compte du transfert des OMD à l'échelon local. Nombre de pays ayant adopté des indicateurs locaux à intégrer au suivi des OMD</p> <p><i>Données de base</i> : Transfert de la réalisation des OMD au niveau local dans quatre pays</p> <p><i>Cible</i> : Transfert des OMD au niveau local achevé dans chacun des neuf pays et intégration d'indicateurs locaux dans quatre pays</p>	Capacités renforcées des bureaux nationaux de statistiques et des ministères sectoriels en matière de recueil, d'analyse et d'établissement de rapports destinés aux responsables des politiques. Problématiques adoptées d'analyse de la pauvreté et de l'impact social dans l'élaboration du budget, du développement national, de la planification macroéconomique et sectorielle; de même, adoption des systèmes nationaux requis pour la réalisation régulière de ces analyses. Méthodologies de transfert de la réalisation des OMD au niveau local et utilisation d'indicateurs locaux pour mesurer les progrès des OMD officiellement adoptés et intégrés au processus de suivi	